



Retraites 2013



Une réforme des retraites en 2013

- Elle avait été annoncée lors de la conférence sociale de juillet 2012.
- Selon le gouvernement, c'est la situation financière des régimes et la nécessité de rendre plus juste le système qui justifient une nouvelle réforme.

Une nouvelle réforme régressive ?

- Le cahier des charges remis à la Commission pour l'avenir des retraites n'augure pas un changement d'orientations.
 - L'équilibre financier des régimes apparaît toujours comme la préoccupation principale.
 - L'idée selon laquelle « on doit travailler plus longtemps puisqu'on vit plus longtemps » est réaffirmée.

Une nouvelle réforme régressive ?

- Cette réforme s'inscrit bien dans la continuité des précédentes.
- Pas de remise en cause du recul de l'âge (pas de rétablissement des 60 et 65 ans).
- Un rapport est commandé à Yannick Moreau ancienne présidente du Conseil d'Orientation des Retraites

Le rapport Moreau et les pistes envisagées

- Allongement de la durée de cotisation
- Calcul de la retraite des fonctionnaires sur les 10 dernières années au lieu des 6 derniers mois
- Révision de l'avantage pour les parents de 3 enfants ou plus
- Augmentation de la cotisation « patronale » de 0.30 %

Le rapport Moreau et les pistes envisagées (suite)

- Alignement de la CSG retraités sur celle des actifs
- Suppression de l'abattement d'impôts de 10 % pour les retraités
- Désindexation des pensions comme cela a déjà été fait pour l'ARRCO et l'AGIRC

Notre stratégie

- Cette réforme ne part pas des attentes et des préoccupations des salariés et des retraités.
- Il faut faire en sorte de les replacer au centre du débat et faire valoir nos propositions.
- Le tout dans une dynamique de mobilisations.

Bataille des idées

- Ce qui sous-tend la future réforme (comme les précédentes) c'est :
 - Le postulat d'un « coût du travail » trop élevé grevant la compétitivité des entreprises.
 - La nécessité de réduire les dépenses publiques.
 - Le besoin d'un mécanisme d'équilibrage du financement des régimes en jouant globalement sur les prestations (pensions), les cotisations étant figées (pour ne pas renchérir le « coût du travail ») = cotisations définies.
 - Cela entraînerait inmanquablement une baisse des pensions, liée notamment à l'accroissement du nombre de retraités.

Cohérence revendicative

- Même un système de retraite idéal ne pourrait pas distribuer de bonnes pensions avec :
 - Des salaires toujours plus bas.
 - Un chômage et une précarité orientés durablement à la hausse.
 - Des conditions de travail de plus en plus dégradées.
- La bataille pour les retraites porte donc sur l'ensemble de ces enjeux.

L'important, c'est le résultat mais pas à n'importe quel prix

- Dans la perspective d'une nouvelle réforme, il nous faut considérer que le plus important en matière de retraite, c'est le résultat, c'est-à-dire le niveau de pension.
- Du côté gouvernemental comme du côté patronal, on s'évertue à brouiller les cartes (« équité », « complexité », « lisibilité » ...) pour esquiver la question principale du niveau de pension.
- Ce qui inquiète pourtant les salariés comme les retraités, c'est bien le niveau de pension (80 % se disent inquiets en avril 2013 – Ipsos).

Réaffirmer le choix de la répartition...

- Le système français fonctionne à plus de 95 % en répartition.
- Cela signifie :
 - que les cotisations du moment financent les retraites du moment,
 - ces cotisations sont constitutives des futurs droits à retraite.
- Ce principe solidarise les générations.
- Il est par construction plus collectif.

... solidaire et à prestations définies

- Bien que tous par répartition, les différents régimes constituant le système français sont plus ou moins solidaires.
 - La solidarité permet de corriger (partiellement) un certain nombre d'inégalités au premier rang desquelles celles entre les femmes et les hommes. Les écarts de pensions qui restent très importants le seraient encore davantage sans cette solidarité.
- La répartition ne garantit pas à elle seule le niveau de pension.
- La solidarité intergénérationnelle ne perdure que si les générations les plus jeunes acquièrent la certitude qu'elles bénéficieront à leur tour de bonnes retraites.
- **Il nous faut donc promouvoir la répartition solidaire à prestations définies.**

Public - privé :

Malgré des modes d'acquisitions de droits et des formules de calcul différents entre public et privé, les niveaux de pensions sont sensiblement égaux pour des salaires et des carrières comparables.

Public – privé :

	Salariés du privé non cadres	Salariés du privé cadres	Agents statutaires du public	Agents contractuels du public
Régime de base	Cnav ou MSA	Cnav ou MSA	NON	Cnav
Assiette de cotisations	< pss* primes comprises	< pss primes comprises	NON	< pss primes comprises
Régime intégré	NON	NON	Régimes des pensions de l'Etat ou CNRACL	NON
Assiette de cotisations	NON	NON	Traitement indiciaire brut (ce qui exclue les primes)	NON
Régime complémentaire	Arrco	Arrco et Agirc	NON	<u>Ircantec</u>
Assiette de cotisations	2 tranches <ul style="list-style-type: none"> • < PSS • PSS à 3 PSS 	3 tranches <ul style="list-style-type: none"> • <PSS = Arrco • PSS à 4 PSS Agirc • 4 PSS à 8 PSS Agirc 	NON	2 tranches <ul style="list-style-type: none"> • <PSS • PSS à 8 PSS
Capitalisation	En fonction entreprise ou branche (obligatoire et/ou facultatif)	En fonction entreprise ou branche (obligatoire et/ou facultatif)	ERAFP (obligatoire) <u>Prefon-Retraite...</u> (facultatif)	

*PSS : plafond de la sécurité sociale

Public – privé :

	Salariés du privé non cadres	Salariés du privé cadres	Agents statutaires du public	Agents contractuels du public
Régime de base	Cnav ou MSA	Cnav ou MSA	NON	Cnav
Assiette de cotisations	< pss* primes comprises	< pss primes comprises	NON	< pss primes comprises
Régime intégré	NON	NON	Régimes des pensions de l'Etat ou CNRACL	NON
Assiette de cotisations	NON	NON	Traitement indiciaire brut (ce qui exclue les primes)	NON
Régime complémentaire	Arrco	Arrco et Agirc	NON	<u>Ircantec</u>
Assiette de cotisations	2 tranches <ul style="list-style-type: none"> < PSS PSS à 3 PSS 	3 tranches <ul style="list-style-type: none"> <PSS = Arrco PSS à 4 PSS Agirc 4 PSS à 8 PSS Agirc 	NON	2 tranches <ul style="list-style-type: none"> <PSS PSS à 8 PSS
Capitalisation	En fonction entreprise ou branche (obligatoire et/ou facultatif)	En fonction entreprise ou branche (obligatoire et/ou facultatif)	ERAFP (obligatoire) <u>Prefon-Retraite...</u> (facultatif)	

*PSS : plafond de la sécurité sociale

Public – privé :

- Formule de calcul identique
- $P = \text{Salaire de référence} \times \text{Taux de liquidation} \times \text{coefficient de proratisation}$
 - Dans le privé, le salaire de référence est le salaire annuel moyen des 25 meilleures années 😞, primes comprises 😊.
 - Dans le public, salaire des 6 derniers mois 😊, hors primes 😞.
 - Dans le privé, la durée est déterminée par une valeur, 200 heures de smic = 1 trimestre 😊.
 - Dans le public, la durée correspond à la durée d'activité 😞.

Le véritable objectif...

- L'objectif demeure la baisse des pensions et toutes les mesures qui sont annoncées vont dans cette même direction.
- C'est la baisse du salaire différé pour augmenter la part de richesse revenant au capital.
- Tel n'est pas le point de vue de la CGT...

Propositions CGT : les droits

- Taux de remplacement 75 % minimum pour une carrière complète.
- Pas de pension inférieure au SMIC pour une carrière complète.
- Ouverture du droit à retraite à 60 ans pour tous.
- Départ anticipé avec pension complète dans le cadre de la reconnaissance de la pénibilité.
- Validation des années d'études.
- Validation des périodes de précarité subie.
- Indexation pensions et salaires portés au compte sur salaire moyen.
- Retour aux 10 meilleures années pour la détermination du salaire annuel moyen du privé.
- Renforcement des mesures solidaires, notamment celles qui concourent à corriger les inégalités femmes-hommes.

Propositions CGT : le financement

- Toutes nos propositions ont pour effet de générer des emplois et donc des cotisations.
 - Suppression des exonérations et instauration de la double modulation des cotisations dites « patronales » (≈ 10 Mds)
 - Mise à contribution des revenus financiers des entreprises (👍 20 Mds).
 - Augmentation en tant que de besoin des cotisations (en priorité les cotisations dites « patronales ».)

Propositions CGT : le financement (suite)

- Élargissement de l'assiette de cotisations à l'épargne salarial (intéressement, participation...) et aux primes pour les fonctionnaires (👍 10 Mds)
- Respect de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes apporterait un solde positif de 5 milliards d'€ dès 2015 et près de 10 milliards d'€ en 2020.

Propositions CGT : le financement (suite)

- Un million d'emplois créés c'est 5 milliards d'euros en plus de cotisations chaque année.
- Les cotisations étant assises sur les salaires, porter le SMIC à 1700€ et augmenter les salaires ce sont des milliards de cotisations supplémentaires..

Propositions CGT : le financement

- Naturellement, conquérir de l'emploi pérenne, bien rémunéré avec de bonnes conditions de travail est un passage obligé pour financer durablement une protection sociale de haut niveau.
- Seule l'action collective, la lutte rassemblant le plus grand nombre fera reculer patronat et gouvernement, nous fera reconquérir des droits de haut niveau.

Propositions CGT : le financement

- C'est bien d'un choix politique qu'il s'agit, ne nous laissons pas enfermer dans des débats techniques.
- Seule l'action collective, la lutte rassemblant le plus grand nombre fera reculer patronat et gouvernement, nous fera reconquérir des droits de haut niveau.